

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Procès-Verbal
Conseil municipal
Séance du 20 avril 2023**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le vingt avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame Jocelyne Bizebarre, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BIZEBARRE, Mme FROELHY, M. ROOSE, Mme BOULANGER, M. VALTON.

ETAIENT EXCUSES : Mme Durand, Mme FRANCOIS

ETAIENT ABSENTS : M. Toboul

Secrétaire de séance : M. VALTON

Mme BIZEBARRE ouvre la séance et propose M. VALTON comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2023, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n°32

OBJET : Convention d'adhésion médecine préventive

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de passer une nouvelle convention d'adhésion au service de la médecine préventive avec le Centre de Gestion et charge Mme Le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 5

Délibération n° 33

OBJET : Producteurs locaux

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder à l'unanimité la gratuité de l'emplacement des artisans pour les marchés locaux et les marchés de Noël 2023, 2024, 2025.

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Abstention : 0
Vote contre : 0
Vote pour : 5**

Délibération n° 34

OBJET : Hangar

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le permis de construire V2/halle communale.

**Abstention : 0
Vote contre : 0
Vote pour : 5**

Délibération n° 35

OBJET : PLUI Zones AU

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre les conseils du service de l'état et de valider les extensions urbaines en haut du bourg en extension du lotissement et de retravailler avec le cabinet d'études CITTANOVA sur ces changements

**Abstention : 0
Vote contre : 0
Vote pour : 5**

Délibération n° 36

OBJET : PLUI sites exploitations agricoles

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'il n'y a pas de changement par rapport à la carte. Les bâtiments repérés n'ont pas changé de destination et les sites d'exploitation agricole sont toujours en activité.

**Abstention : 0
Vote contre : 0
Vote pour : 5**

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire annonce la clôture de la séance à 19h05

Lu et approuvé, le 4 mai 2023

VALTON Fabrice 